

***Livre des délibérations du Conseil d'établissement de
L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe***

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement de l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe, tenue le **mercredi, 12 février 2025 à 17 h**, à la salle de conférence 258 de l'immeuble Casavant et par vidéoconférence sur Microsoft Teams.

Sont présents[es], mesdames et messieurs :

Bélair, Jonathan, représentant des groupes socio-économiques
Bisaillon, Céline, représentante des groupes socio-économiques
Brennan, Stéphane, représentant des groupes socio-économiques
Chamberland, Karine, représentante du personnel de soutien – secrétaire d'assemblée
Côté, Chantal, représentante du personnel enseignant
Cusson, Vincent, représentant du personnel enseignant
Fiset, Johanne, représentante du personnel de soutien
Lamontagne, Gina, représentante du personnel enseignant
Loranger, Amélie, représentante du personnel professionnel
Martin, Annie, représentante des élèves
Pedneault, René, représentant des groupes socio-économiques
Rowden, Carole, représentante du personnel enseignant

Sont absents[es], mesdames et messieurs :

Dulude, Noeimy, représentante des groupes socio-économiques
Kelly, Mathieu, représentant du personnel enseignant
Trudeau, Éric, représentant du personnel enseignant

Sont également présent[e], madame et monsieur :

Arbour, Yanik, directrice adjointe
Bérubé, Carl, directeur

1.0

Constatation du quorum et ouverture de la séance

Monsieur René Pedneault procède à la constatation du quorum et à l'ouverture de la séance à 17 h 06.

2.0

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Carl Bérubé fait la lecture de l'ordre du jour de la rencontre.

CET 24-25-02-01

Monsieur Stéphane Brennan propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

3.0

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance tenue le 4 décembre 2024

Monsieur Bérubé présente le procès-verbal de la séance tenue le 4 décembre 2024.

CET 24-25-02-02

Madame Carole Rowden propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2024.

4.0

Période de questions du public

Aucun public présent à la séance.

5.0

Correspondance

Aucune correspondance reçue.

***Livre des délibérations du Conseil d'établissement de
L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe***

6.0

Budget révisé 2024-2025 modifié (adoption)

Monsieur Bérubé présente le budget révisé 2024-2025 modifié et explique qu'il s'agit du même budget présenté en décembre, mais avec une réduction de 100 000 \$ des allocations de fonctionnement, en raison de l'effort budgétaire exigé par le ministère de l'Éducation et annoncé après l'adoption du budget révisé en décembre. En conséquence, les prévisions de dépenses pour les projets d'amélioration des locaux non capitalisables ont été réduites de 100 000 \$.

De plus, le ministère a indiqué que l'allocation de 212 000 \$ accordée pour un projet innovateur dans le secteur Santé devra être utilisée sur plus d'une année financière et qu'un montant de 70 667 \$ était autorisé pour la présente année. Monsieur Pedneault demande si ce changement aura un impact sur la formation. Monsieur Bérubé répond qu'il n'y aura pas d'impacts négatifs puisqu'il s'agit d'une bonification des équipements pour des apprentissages qui se font déjà avec les équipements actuels.

Madame Gina Lamontagne demande s'il est toujours prévu que les départements puissent utiliser leur budget MAO à compter du 1^{er} avril. Monsieur Bérubé confirme que le montant de 700 000 \$ pour le MAO sera versé à l'établissement au 1^{er} avril et que les départements pourront procéder aux achats prévus.

Monsieur Brennan souligne qu'il a été mentionné dans le procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire que les efforts budgétaires exigés par le ministère ne doivent pas affecter les élèves.

CONSIDÉRANT QUE la *Loi de l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement adopte le budget annuel de l'école proposé par le directeur de l'école, et le soumet à l'approbation du centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi de l'instruction publique* prévoit que le budget proposé doit maintenir l'équilibre entre, d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées à l'école par le centre de services scolaire et les autres revenus qui lui sont propres;

CONSIDÉRANT QUE l'effort budgétaire additionnel demandé par le ministère de l'Éducation depuis l'adoption du budget révisé lors de la séance du conseil d'établissement du 4 décembre 2024;

CET 24-25-02-03

Il est proposé par monsieur René Pedneault et unanimement résolu d'approuver le budget révisé modifié 2024-2025.

7.0

Objectifs, principes, critères de répartitions des ressources financières 2025-2026 (consultation)

Monsieur Bérubé présente le document des objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières pour 2025-2026, en précisant que les modifications apportées sont indiquées en rouge. Après discussion, il n'y a aucune proposition de modification au document présenté.

8.0

Critères de sélection pour la direction du centre (consultation)

Monsieur Bérubé soumet pour consultation une version identique à celle entérinée par les membres du Conseil à pareille date l'an dernier. Les membres sont satisfaits et le document sera transmis au Centre de services scolaire sans changement.

*Livre des délibérations du Conseil d'établissement de
L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe*

9.0

Informations

9.1

Admissions 2025-2026

Monsieur Bérubé présente le document des demandes d'admission 2025-2026. Il précise que nous sommes toujours en attente de confirmation des autorités ministérielles concernant la levée ou non de la suspension du DEP Assistance à la personne en établissement ou à domicile (APED). À défaut d'une levée de la suspension, la formation de préposés sera assurée par l'offre de l'AEP en Soutien aux services d'assistance en établissement de santé et de services sociaux (SOUT).

9.2

Autres informations

Il n'y a aucune autre information.

10.0

Levée de l'assemblée

CET 24-25-02-04

Madame Bisailon propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à 17 h 32.

Le président,



Stéphane Brennan

Le directeur,



Carl Bérubé